Tableau n° 55

Les poussières de foin et les produits végétaux moisis

Date de création : 04 Avril 1974 ; N° JORT : 25/1974 Date de la dernière mise à jour : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- Pneumopathies professionnelles aiguës ou subaiguës lorsqu'il y a un syndrome respiratoire (dyspnée, toux, expectoration) ou signes généraux (fièvre, amaigrissement) et des anticorps précipitants dans le sérum contre les moisissures responsables (au moins un arc de précipitation à l'immuno-éléctrophorèse).	30 jours	Tous travaux agricoles entraînant l'exposition aux poussières de foin moisi ou de particules végétales moisies.
- Pneumopathies chroniques : fibrose interstitielle pulmonaire confirmée par l'exploration fonctionnelle respiratoire et les signes radiologiques (miliaire ou réticulo-micro-nodulation) et des symptômes respiratoires généraux et immunologiques.	3 ans	
- Complications cardiaques des pneumopathies chroniques : hyposystolie ou asystolie par insuffisance ventriculaire droite.	10 ans	